

Date de réception de la fiche



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh Kumunioù

Maison de l'Enfance du Kreiz Breizh
Fiche de demande d'inscription au multi-accueil

Cette fiche concerne l'accueil régulier.

Cette demande devra être confirmée par écrit tous les 2 mois.
Toute demande non renouvelée dans ce délai sera annulée.

IDENTIFICATION

NOM Prénom de l'enfant :
NOM(S) Prénom(s) du (ou des) responsables :

Date de naissance de l'enfant :
(or prévue)

Adresse :

Si un déménagement est prévu, préciser la commune :

Téléphones - Domicile :
- Portable (père) :
- Portable (mère) :

Situation professionnelle - Père :
- Mère :

Commune de travail - Père :
- Mère :

Composition de la famille :

Table with 2 columns: NOM Prénom des enfants, Date de naissance. Contains 4 empty rows for data entry.

ACCUEIL SOUHAITE POUR L'ENFANT

Date d'entrée souhaitée :

**Planning à compléter de façon la plus précise possible
concernant les jours et horaires d'accueil souhaités**

Semaine 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Semaine 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Semaine 3

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Semaine 4

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Demands particulières ou remarques des parents :

*Chaque demande a une validité de 2 mois,
il convient donc de la renouveler et de confirmer la naissance de l'enfant.*

Pensez à garder une copie de votre fiche de demande d'inscription.

Cette fiche peut être :

- **Envoyée par mail aux deux adresses (impératif) suivantes :**
multiaccueil@cckb.bzh et magali.lhermite@cckb.bzh
- **Déposée ou expédiée par courrier à la**

Maison de l'Enfance du Kreiz Breizh – 3 rue Chateaubriand – 22 110 Rostrenen

Une commission d'attribution des places est chargée d'examiner chaque demande d'accueil.
Les dates des commissions peuvent éventuellement vous être communiquées.

- ▶ Pour tout renseignement, contacter le multi-accueil au 02.96.57.45.71.
- ▶ Pour des renseignements concernant les autres modes d'accueil du territoire de la CCKB, contacter la responsable du Relais Petite Enfance au 02.96.29.15.70.
- ▶ Pour tout renseignement sur les aides de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les jeunes enfants, contacter l'assistante sociale de l'antenne locale au 02.96.29.32.17.
- ▶ Les infirmières puéricultrices de la Circonscription de Solidarité Départementale se tiennent également à votre disposition pour tout questionnement au sujet de votre enfant au 02.96.57.44.00